

**ASSEMBLEE PLENIERE DU 27 JANVIER 2010**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL  
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2010**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

## COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

### I. SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission prend acte du projet de budget présenté par la collectivité pour l'année 2010.

Il s'élève en capacité d'engagement à 578 923 000 € (212 626 000 € en fonctionnement et 366 297 000 € en investissement) pour 613 728 800 € en 2009 (216 818 000 € en fonctionnement et 396 910 800 € en investissement).

Les crédits de paiement représentent 669 165 410 € (pour 750 887 554 € en 2009). La ventilation par section est de 276 408 410 € en fonctionnement (284 181 554 € en 2009) et 392 757 000 € en investissement (466 306 000 € en 2009).

On peut noter qu'en 2005 les crédits de paiement s'élevaient à 561 510 550 € (226 818 975 € en fonctionnement et 334 691 575 € en investissement).

Dans un contexte de contraintes budgétaires grandissantes, la collectivité régionale prévoit de poursuivre le recentrage sur ses compétences propres, ses engagements déjà pris en matière d'investissement et la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (notamment pour les services généraux).

La commission considère que la réalisation des projets d'investissements correspond à la vocation première de la collectivité, de « préparer l'avenir ». Le niveau de ces interventions favorise le soutien à l'économie locale par le développement des activités et donc la création d'emplois.

S'agissant particulièrement des dotations de l'Etat, la commission renouvelle son soutien à la collectivité pour que cette dernière obtienne une réelle compensation des charges transférées. Dans ce cadre, l'évaluation chiffrée des transferts opérés par la loi du 13 août 2004 étant en cours de réactualisation, la commission prend acte de l'engagement que ses résultats lui seront communiqués lors de l'examen du prochain compte administratif.

La commission souligne qu'aucune hausse des taux de la fiscalité n'est prévue pour 2010 et ce, malgré la disparition de la taxe professionnelle et des taxes foncières, compensée « temporairement » par l'Etat.

Toutefois, en ajoutant la baisse du niveau des encaissements des taxes indirectes, due à l'impact de la crise économique, les marges de manœuvre s'amenuisent ; d'où la nécessité de trouver de nouvelles ressources, à terme.

La commission note également aucun recours nouveau à l'emprunt, la collectivité pouvant encore boucler le financement de ses investissements en cours (lycées, centres de formation, M.C.U.R) avec son épargne nette.

Concernant plus spécifiquement les ressources humaines, elle constate avec satisfaction, qu'il a été procédé à un toilettage de l'état des postes budgétaires (compte tenu du nombre important de postes vacants y figurant depuis plusieurs années), conformément à ses souhaits.

En termes de présentation, la commission souligne que la ventilation des dépenses et recettes, par fonction, offre une meilleure lisibilité.

Elle invite cependant, le Conseil régional à adopter pour l'ensemble des documents budgétaires, une présentation comparable à celle des orientations budgétaires, intégrant des éléments de comparaison rétrospectifs et prospectifs afin de mieux en apprécier les évolutions.

De plus, la commission espère retrouver un récapitulatif de l'ensemble des interventions pour le secteur de la recherche (identique à celui de 2009).

Enfin, elle constate (comme pour l'année précédente) qu'il est fait référence, à la prise en compte des avis du C.E.S.R. et souhaiterait que ceux-ci soient explicitement rappelés.

## **II. SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »**

Le dernier projet de budget de la mandature dans ce domaine s'élève à 3 297 000 € en autorisations d'engagement et 2 000 000 € en crédits de paiement (pour 3 887 000 € et 3 204 000 € en 2009). Il s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la collectivité (sur les plans bilatéral et multilatéral) avec une priorité accordée à la mobilisation des crédits européens.

La commission note le retard pris dans l'agrément de certains cadres d'intervention. Il semblerait que la multiplicité des services instructeurs au sein de la collectivité ne facilite pas la programmation.

En tant qu'autorité de gestion du POCT (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale), le Conseil régional se doit de prévoir des moyens humains et organisationnels adaptés, afin d'informer et accompagner les porteurs de projet. Une assistance technique à la réalisation des dossiers doit être envisagée pour cela comme pour tout appel à projets lancé tant au niveau européen que national.

Pour la commission, les moyens à déployer sont également d'ordre juridique et logistique. La circulation des personnes étant un préalable au développement des échanges, elle incite le Conseil régional à poursuivre les négociations visant à la faciliter (délivrance des visas, développement de la desserte aérienne et maritime).

La mise en place fin 2009 des instances de coordination et de concertation FED/FEDER, outre la sensibilisation des différents partenaires de la zone sur les procédures et programmes, a permis de définir une méthode de travail qui devrait contribuer à la mobilisation des financements pour mener des actions mutuellement avantageuses (gagnant/gagnant).

Considérant que la coopération régionale n'aura de perspective significative qu'à partir du moment où elle s'inscrira dans un ensemble plus important, la commission renouvelle son soutien pour toutes démarches entreprises en faveur d'une pleine et entière reconnaissance de la France Réunion au sein des regroupements régionaux (COMESA, IOR-ARC, SADC)<sup>1</sup>. Le seul statut de partenaire du dialogue constitue un frein à la prise en compte des intérêts réunionnais.

A ce sujet, la collectivité a fait preuve depuis 2005 de volontarisme en acceptant de conduire la délégation française à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat, en participant aux projets et activités développés par le COMESA, ...

---

<sup>1</sup> Cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

Sachant que d'autres secteurs d'intervention du Conseil régional (culture, sport, ...) mettent également en œuvre des actions de coopération (ce dont il est fait mention), la commission renouvelle son souhait de voir apparaître pour les documents budgétaires à venir, un récapitulatif (par pays, projets et montants), afin de disposer d'une vision globale. Un effort de décloisonnement et de mutualisation des services serait certainement de nature à faciliter la réalisation de ce travail.

De plus, afin de mesurer l'impact global de la politique de coopération, elle réitère sa demande d'une évaluation de l'ensemble des interventions, y compris de celles qui font l'objet d'une délégation de service public.

Enfin, d'une façon générale, la commission rappelle ses préconisations relatives à la coordination des actions et des diverses sources de financement ainsi qu'à la clarification du rôle des intervenants<sup>2</sup>. La désignation de la Région, comme chef de file de la coopération, comme proposé par les Conseils régional et général, à l'occasion des Etats généraux de l'Outre-mer, s'inscrit dans ce sens, et contribuerait au développement d'une vision commune et partagée en la matière<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

<sup>3</sup> Cf. contribution du C.E.S.R. aux Etats généraux de l'Outre-mer du 3 juillet 2009 et avis du C.E.S.R. sur les Etats généraux de l'Outre-mer Réunion du 19 août 2009.

## **COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »**

Pour les secteurs « Aménagement, Environnement, Déplacement », la capacité d'engagement s'élève à 173 653 000 € (247 780 350 € en 2009). Pour leur part, les crédits de paiement s'élèvent à 224 255 000 € (324 298 500 € en 2009).

La commission relève également que le budget annexe Tram train présente, pour 2010, en capacité d'engagement 44 528 000 €, et 47 927 000 € en crédits de paiement.

De même, elle constate d'une part, que la dotation régionale issue du « FIRT » sera de 100 262 533 € à laquelle s'ajoute le préciput de 10 % équivalent à 21 251 067 € (soit une recette estimée à 121 513 600 €), et d'autre part, qu'aucun nouveau recours à l'emprunt n'est proposé dans le cadre de ce budget primitif.

### **I. SECTEUR « AMENAGEMENT »**

Suite à l'avis rendu par le C.E.S.R. concernant le projet de SAR<sup>4</sup>, la commission insiste pour que la phase d'accompagnement des EPCI et des communes, de pédagogie envers les professionnels de l'aménagement, et de vulgarisation du document à destination du grand public, fasse l'objet d'une forte attention et d'une implication marquée du Conseil régional.

Elle voit également à travers la valorisation de l'AGORAH, l'outil idoine pour faire prendre en compte les objectifs fixés par le SAR auprès des EPCI et des communes. En effet, la commission souligne que l'Agence accompagne ces collectivités dans l'élaboration de leur planification territoriale.

En matière de mise en œuvre des principes de centralité, de densification et de structuration des espaces urbains, la commission retient que l'objectif poursuivi est de permettre dans le cadre de la réalisation du Tram train, un maillage fin avec les réseaux de transport en commun de personnes et de favoriser un aménagement structuré de l'espace aux abords des gares. De ce fait, la commission insiste pour que les communes qui n'ont pas encore répondu à l'appel à projet, fassent l'objet d'une attention particulière afin qu'il n'y ait pas à terme de rupture dans l'aménagement harmonieux des territoires concernés par le Tram-train.

En 2010, les prévisions en termes de réalisation de projets de stations d'épuration devraient permettre de consommer l'ensemble des subventions publiques disponibles. La commission insiste pour que la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) joue pleinement son rôle en matière d'accompagnement des collectivités locales pour la réalisation de ces équipements.

---

<sup>4</sup> Avis sur le SAR adopté en assemblée plénière du 16 octobre 2009.

En matière énergétique, la commission, comme elle l'avait souligné dans le cadre de son avis sur les orientations budgétaires pour 2010, tient à rappeler l'importance de disposer d'un réseau électrique de bonne qualité à la Réunion. En effet, le développement soutenu des énergies renouvelables (notamment chez les particuliers) et leur injection dans le réseau, nécessitent, soit une bonne qualité du réseau, soit que leur consommation chez le particulier soit favorisée sur le site même de leur production.

## **II. SECTEUR « ENVIRONNEMENT »**

La commission soutient les actions du Conseil régional en matière de connaissance du milieu, de valorisation et de protection de la biodiversité. En cela, elle réitère son adhésion pleine et entière au projet « Net Biome » qui représente, pour les RUP et les PTOM de la France et les autres pays associés, une véritable chance en la matière.

## **III. SECTEUR « DEPLACEMENT »**

La commission retient essentiellement sur ce secteur :

- *La mise en œuvre des différentes phases préliminaires pour la réalisation de la première tranche du Tram train.* La commission rappelle que son souhait est, pour une question de cohérence, de voir se réaliser cette infrastructure sur l'ensemble de son tracé prévu de Saint-Benoît à Saint-Joseph.
- *Le lancement de l'enquête publique, le financement des études de maîtrise d'œuvre et le renouvellement des contrats d'AMO<sup>5</sup> concernant la liaison Saint-Denis/Ouest de l'île.* La commission demande que des précisions et des éléments d'information lui soient le plus rapidement communiqués en ce qui concerne l'ensemble du projet (modalités de financement, mise en concession de la seconde tranche, ...). Par ailleurs, elle souhaite disposer d'éléments d'information concernant le coût d'entretien de l'infrastructure en fonction des solutions adoptées (viaduc/digue). Elle craint que le coût de réalisation du projet retenu évalué à 1 325 millions d'euros en valeur janvier 2008 auquel s'ajoute un coût d'entretien élevé, risque de revenir plus cher que les solutions B2 (tout tunnel) et H1 (haute courte) retenues par le C.E.S.R. dans son avis du 17 août 2006<sup>6</sup> et qu'il aurait été souhaitable d'étudier plus précisément.
- *La réalisation de divers chantiers routiers qui doivent permettre d'améliorer la qualité du réseau et, de manière concomitante, donner aux entreprises locales du BTP des chantiers de transition dans l'attente de la réalisation effective de la route du littoral et du Tram train.*

Enfin, la commission rappelle, comme elle l'avait défendu dans le cadre de sa contribution aux Etats généraux de l'outre mer, la nécessité de définir une seule instance politique décisionnelle compétente en matière de routes (nationales et départementales) pour permettre une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers et une meilleure cohérence dans les phases de programmation et de mise en chantier effective.

---

<sup>5</sup> AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

<sup>6</sup> Avis du C.E.S.R. adopté par le Bureau du 17 août 2006.

## COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

### I. SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

Au préalable, la commission souligne l'effort réalisé sur la présentation pour ce secteur avec l'intégration d'un tableau sur l'exécution budgétaire des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement au 29/12/09.

#### Le contexte général

Le budget 2010 de la région Réunion s'inscrit, comme cela a été indiqué dans le cadre des orientations budgétaires, dans un contexte économique mondial incertain.

Au niveau national, seulement une partie des décrets d'application de la LODEOM a été publiée en fin d'année 2009. De plus, les mesures proposées dans le cadre du Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 06/11/09 n'ont donné lieu actuellement à aucune suite et aucune information concrète pour leur mise en œuvre n'est encore diffusée.

C'est une période qui débute avec de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

#### Au niveau budgétaire

S'agissant des **dépenses**, les crédits de paiement pour ce secteur s'élèvent à 37 154 000 € en 2010, soit une baisse de plus de 12 M€<sup>7</sup> (- 24,5 %) correspondant en investissement à - 28,9 % et en fonctionnement à - 22,1 % par rapport à 2009.

La baisse des investissements s'explique notamment par celle (- 3 000 000 €) de la ligne « *aides régionales aux entreprises* » qui se chiffre à 6 000 000 € en 2010 contre 9 000 000 € au BP 2009 et par l'absence de crédits sur la ligne « *développement des infrastructures pêche* » (1 655 000 € au BP 2009).

En fonctionnement, la diminution des crédits se situe au niveau des « *aides à l'animation économique* » (- 1 391 000 €) et du « *dispositif de congé solidarité* » (- 3 000 000 €).

Quant aux autorisations de programme et d'engagement, elles s'élèvent pour 2010 à 42 877 000 €, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2009.

S'agissant des **recettes**, la commission note que le montant de la part des ressources du F.R.D.E.<sup>8</sup> affectée en 2010 à la Région est nul (7 250 000 € en 2009), après affectation des dotations garanties aux communes, du fait de la baisse globale prévisionnelle des recettes de l'octroi de mer.

---

<sup>7</sup> Baisse de 12 057 616 €.

<sup>8</sup> F.R.D.E. : Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi.

## Le programme d'actions 2010

La commission relève que les grandes masses budgétaires du secteur (37 M€) concernent notamment :

- \* les aides intermédiées (17 M€) dont 10 900 000 € pour l'IRT, 2 830 000 € pour la SR 21, ....
- \* les aides régionales aux entreprises (6 500 000 €), les primes régionales à l'emploi (1 000 000 €).

La commission insiste sur la nécessité de faciliter l'accès aux aides régionales aux entreprises et d'améliorer l'accompagnement des chefs d'entreprise, plus particulièrement des TPE, notamment via les Chambres consulaires. Pour elle, ces dernières doivent mettre en place un outil commun d'accès à l'information sur les différents dispositifs d'aides.

Pour les interventions financières faisant uniquement appel à des fonds régionaux, la commission propose que les opérations ayant déjà débuté, puissent aussi être éligibles aux aides régionales aux entreprises.

Concernant le **foncier à vocation économique**, la commission tient à rappeler l'urgence d'en disposer rapidement.

En termes **d'harmonisation des compétences** entre les Conseils régional et général, la commission propose que les aides aux créateurs de micro-entreprises soient transférées à la collectivité régionale et que l'on identifie toutes les possibilités complémentaires de parfaire le partage des compétences entre les collectivités.

## II. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Le budget pour ce secteur représente en crédits de paiement 6 124 000 € (5 060 000 € en investissement et 1 064 000 € en fonctionnement), soit une légère hausse de 0,48 % par rapport à l'année précédente.

Les autorisations de programme et d'engagement s'élèvent à 3 699 000 € (2 390 000 € en investissement et 1 309 000 € en fonctionnement).

S'agissant des liaisons intercontinentales, la commission note que la réalisation du projet Ravenal a été différée compte tenu de la situation politique à Madagascar et que l'affichage financier se fera après consultation des entreprises et analyse comparative des propositions.

En termes de formation, les crédits affectés à l'école d'ingénieurs ESIROI-STIM passent de 130 000 € à 250 000 € pour 2010.

## COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

### Observations Générales

La commission note que le projet de budget 2010 du Conseil régional ne déroge pas aux orientations budgétaires et termine la mandature dans la continuité, aussi bien pour le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage que pour celui de l'éducation et de la mobilité.

En termes financiers, le budget total pour la formation professionnelle s'élève à 103 576 000 euros en crédits de paiement (dont 102 580 000 euros pour la seule section de fonctionnement) contre 92 500 000 euros en crédits de paiement pour le budget primitif 2009.

Pour l'éducation et la mobilité, le budget total s'établit à 119 483 000 euros en crédits de paiement (dont 61 222 000 pour la section d'investissement) contre 86 105 000 euros en crédits de paiement pour 2009.

#### I. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

S'agissant des **formations sanitaires et sociales**, la commission observe que l'intervention financière prévue est de 15 500 000 euros (dont 5 200 000 euros pour le secteur social) contre 16 800 000 euros en 2009. Elle souligne que l'adoption du schéma de ces formations fin 2009 permet une meilleure visibilité des besoins de ces secteurs forts pourvoyeurs d'emplois. Elle se félicite que l'offre de formation locale ait été élargie et que pour 2010 des possibilités d'accueil dans les structures métropolitaines seront recherchées, jointes à un dispositif d'accompagnement à la mobilité.

La bonne orientation tant des jeunes que des adultes demandeurs d'emploi étant primordiale pour la réussite d'une insertion sociale et professionnelle, la commission relève la mise en place d'une **Plateforme Régionale d'Orientation Professionnelle (PROP)** qui coordonne les missions des partenaires, acteurs de l'accueil et de l'orientation, organisations représentant les organismes de formation et dont le Service Conseil d'Orientation de l'AFPAR joue le rôle de tête de réseau. Pour 2010, elle souhaite que le cadre juridique le plus adapté soit choisi pour son fonctionnement.

La commission note avec satisfaction la mise en place du **Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI)** née de la transformation du Centre de Formation de l'Automobile et des Transports en structure multi-sites comportant plusieurs Pôles d'activités de formation (initiale, professionnelle et continue). Elle souligne le montant des crédits programmé pour 2010 (1 000 000 euros) qui témoigne de la montée en charge de ce centre. Il sera intéressant d'en suivre l'évolution au plus près d'autant que le Conseil régional en assure la maîtrise d'œuvre.

## II. SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

Pour le secteur de l'éducation et de la mobilité en particulier, et en ce qui concerne le **dispositif d'aide à l'accès aux manuels scolaires (Primo'livres)**, la commission propose que celui-ci, qui perdure depuis 6 ans déjà, fasse l'objet d'une revalorisation (pour 2010, le montant est maintenu à 50 euros) mais aussi qu'il puisse être étendu à l'achat de matériels et d'outils pour les apprentis ou élèves pour lesquels il s'agit d'un véritable besoin.

Elle constate que l'**observatoire de la mobilité** est toujours au stade de projet malgré l'intérêt qu'il présente notamment en ce qui concerne le suivi précis du parcours des bénéficiaires de l'aide à la mobilité et de l'analyse permettant d'affiner les paramètres des politiques de mobilité. Elle souhaite que sa mise en place soit réellement effective en 2010 et ne reste pas au rang des simples perspectives.

Au-delà d'une simple incantation, la commission souhaite voir se concrétiser la mise en œuvre d'une **évaluation globale de la politique de formation professionnelle**, qui passe obligatoirement par la promotion d'une véritable culture de l'évaluation avec les outils adéquats.

Elle émet le vœu que les orientations qui seront définies pour la prochaine mandature n'entravent pas l'effort déjà consenti dans ces secteurs et que celles-ci s'inscrivent au contraire dans le cadre d'une amélioration et d'un renforcement des actions qui se sont avérées probantes.

Enfin, elle souhaite , pour la prochaine mandature, pouvoir bénéficier de la présence des élus concernés pour la présentation des orientations budgétaires annuelles et échanger directement avec eux, ce qui enrichirait les débats et par conséquent les avis que la commission est appelée à formuler.

## **COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »**

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2010 dans les secteurs « sport » et « culture » répond aux orientations budgétaires du Conseil régional.

### **I. SECTEUR « SPORT »**

En premier lieu, la commission note le changement de dénomination de ce secteur, passant de « sport et socio-éducatif » à « sport ». Cela confirme bien le peu d'intérêt qui est accordé aux projets socio-éducatifs, déjà pointé par la commission lors de l'examen des orientations budgétaires pour 2010<sup>9</sup>, dans le contexte socio-économique qui est le nôtre.

La capacité d'engagement pour ce secteur « sport » pour 2010 s'élève à 5 080 000 €, en diminution de 14,2 % par rapport à 2009 (5 920 000 €). Malgré cette diminution, le constat est celui d'une poursuite des actions entreprises en cours de mandature en matière de responsabilisation du mouvement sportif, de formation des cadres sportifs, de mobilité sportive professionnelle, et d'équipements sportifs des lycées et des communes.

Elle souligne les efforts en ce qui concerne le soutien financier au projet sportif de déplacement non motorisé, qui correspond bien à une volonté de la collectivité régionale de s'investir dans le développement durable.

Par ailleurs, elle note qu'en ce qui concerne les subventions d'équipement aux communes, la collectivité accorde une participation supplémentaire de 400 000 euros pour réhabiliter les pelouses des stades des villes qui accueilleront l'équipe de France de football pour leur entraînement en vue de la Coupe du Monde en Afrique du Sud.

Enfin, la commission réaffirme une nécessité d'évaluation de la politique sportive régionale, en accordant une attention particulière au rôle de promoteur de lien social et d'insertion professionnelle que celle-ci assure.

### **II. SECTEUR « CULTURE »**

En ce qui concerne le secteur « culture », la capacité d'engagement globale représente 82 822 000 €. Si on ne tient pas compte de l'inscription budgétaire de 67 050 000 € pour la réalisation de la MCUR, on peut constater une diminution à hauteur de 8 % par rapport à 2009 (17 158 000 €).

La commission tient à souligner toutes les actions que la collectivité développe en faveur des publics scolarisés et du jeune public, que cela soit en matière d'audiovisuel, de théâtre ou de danse, concourant ainsi à les sensibiliser très tôt à la culture et à l'art dans son ensemble. Elle note à ce propos l'expérimentation en 2010 du nouveau dispositif « lycéens au musée ».

---

<sup>9</sup> Cf. avis du C.E.S.R. sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2010 – Assemblée plénière du 18 décembre 2009

A l'instar du dispositif de compagnies associées qu'elle tend à développer en matière de théâtre, favorisant ainsi une meilleure fréquentation des salles par un public non averti, la collectivité régionale doit encourager toutes initiatives concourant à rapprocher le public de l'art et de la culture, dans les écoles, dans les quartiers, ... et participer concrètement à l'objectif de démocratisation culturelle.

La commission milite également pour que la collectivité maintienne ses efforts en matière de formation, par l'attribution de bourses individuelles et par la subvention de fonctionnement aux associations pour la formation, nécessaire pour la professionnalisation des acteurs culturels mais aussi pour pourvoir une offre culturelle de qualité et diversifiée, reconnue au niveau national et in fine dans le monde entier. L'accent mis sur la formation aux métiers périphériques (manager, producteur, éditeur, tourneur, ...) dans le domaine de la musique illustre sans doute ce volontarisme.

Enfin, en matière d'équipements, elle souligne qu'une ligne budgétaire (équipements structures muséales) permettra la mise au norme du centre pédagogique de Saint-Benoît et espère que celui-ci soit entièrement opérationnel. Par ailleurs, elle note que le Musée Stella Matutina et la Maison du Volcan, gérés par la SEM Muséo, feront l'objet de rénovation ponctuelle en vue d'un programme de réhabilitation lourde prévu en 2011. La commission rappelle ici que la réhabilitation de ces musées doit aussi être l'occasion d'une réactualisation de leur contenu scientifique.

La mise en place du pass-musée est dans ce cadre une préconisation pertinente que l'assemblée régionale doit maintenant concrétiser. Ce pass-musée sera l'occasion de créer des synergies à travers un regroupement des structures muséales qui dépendent du Conseil régional d'abord, et celles de l'île enfin, permettant ainsi leur plus grande visibilité et favorisant une meilleure accessibilité par une offre tarifaire adaptée.